



Arrêté 2024-166
Portant recevabilité des candidatures à la direction du CIEF

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** Le Code de l'éducation ;
- Vu** Les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** Les statuts du CIEF, approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 12 avril 2024 ;
- Vu** L'avis de vacance à la direction du CIEF en date du 19 avril 2024 publié le 25 avril 2024 ;
- Vu** Les candidatures reçues dans les délais impartis,

Arrête :

Article 1^{er} : **Recevabilité des candidatures**

Sont déclarées recevables, pour l'élection à la direction du CIEF, organisée le 6 juin 2024, les candidatures de :

- Mme Elise BODET, Professeure certifiée d'anglais,
- M. Sylvain TROUSSELARD, Professeur des universités en littérature médiévale italienne.

Article 2 : **Publicité**

Le présent arrêté sera notifié aux personnels du CIEF et mis en ligne sur le site internet de l'Université et sur le site internet du CIEF.

Fait à Lyon, le 16 mai 2024

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER